

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 20/06/2024

Date de convocation : 14/06/2024

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Pascal MURIGNEUX

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Yoan MAMMERI, Pierre Emmanuel GRANGE, Lionnel RICHARD, Marie Agnès FAYOLLE

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Valérie VENET, Guillaume SOUBEYRAND,

N° 04.06.24

OBJET : SIGNATURE DU BAIL A INTERVENIR POUR LES CHAMBRES D'HOTES AVEC « LOCATION DE VACANCES LES PIERRES ROSES »

Suite aux travaux réalisés et la reconfiguration du local commercial situé 3, impasse de l'église, Il convient d'établir un bail pour la partie hébergement à intervenir avec la société « location de vacances les pierres roses ».

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de bail commercial à passer avec Monsieur FILLON Raphaël, gérant de la société « location de vacances les pierres roses ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

1°- DECIDE de passer un bail commercial, tel que présenté par Monsieur le Maire, avec la société « location de vacances les pierres roses », représentée Monsieur FILLON Raphaël, à compter du 15 Juillet 2024.

2°- DECIDE que le loyer mensuel sera de cinq cent euros (500 €) pour la partie hébergement.

3°- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail commercial tel qu'annexé à la présente délibération.

4°- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024
Reçu en préfecture le 09/07/2024
Publié le
ID : 069-216900621-20240620-04_06_24-DE



Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER



Le secrétaire de séance,
Pascal MURIGNEUX